

LA DIGNITE DE L'HOMME SELON KANT
EZOUA CABLANAZANN THIERRY ARMAND

Maître-Assistant au Département de Philosophie
Université de Cocody-Abidjan

RESUME

Chez Kant, la dignité de l'homme se conçoit dans la corrélation de l'autonomie de la volonté et de la liberté. Si Kant réserve cette dignité exclusivement à l'homme, c'est bien parce qu'il est un être raisonnable et est donc capable d'agir par devoir.

Mots clés : Devoir, Dignité, Liberté, Personne, Raison, Valeur, Volonté.

ABSTRACT

At Kant, the man's dignity conceives itself in the interrelationship of the autonomy of will and the liberty. So Kant reserves this dignity exclusively to the man, it is well because he is a reasonable being and is therefore capable to act by.

Key words : *To Must, Dignity, Liberty, Person, Reason, Value, Will.*

INTRODUCTION

Le thème de la dignité de l'homme, qui domine notre actualité, n'a pas été absent des écrits de Emmanuel Kant (1724-1804). Plus encore, celui-ci a marqué de son empreinte, de sa personnalité cette thématique. Il lui a donné, en effet, un traitement inédit jusqu'alors, dû à ses présupposés idéologiques. A ce cas particulier, pour ce qui est de la dignité de l'homme, nous pouvons déjà avancer que son génie a marqué la réinterprétation qu'il a fait et qu'à la fois il nous a légué. Un mot condense la nouveauté de cette réinterprétation : son originalité.

Le criticisme qui structure de part en part sa philosophie est l'une des composantes de son originalité. Dans cette perspective, Kant est infidèle à la tradition classique, car il n'assume pas un héritage, il n'est pas partisan de l'idée de prendre la relève et de commencer là où les autres s'étaient arrêtés. Son objectif fut l'innovation de toutes les formes de penser, spécialement celles relatives aux valeurs humaines, parmi lesquelles celles de la dignité de la personne occupent le lieu le plus remarquable, pour sa priorité. C'est pourquoi, l'exposition de la pensée de Kant sur la dignité de l'homme - surtout pour ce qui est de sa liberté - constituera la finalité de cette étude.

I- LE CONCEPT DE LA DIGNITE DE L'HOMME

Kant parle à plusieurs reprises de la dignité de l'homme particulièrement dans certaines de ses œuvres. Ainsi, pour nous imprégner de sa façon spécifique de penser au sujet de l'homme, il est indispensable de cerner, avant tout, le sens qu'il accorde au mot «*dignité*». Dans Les fondements de la métaphysique des mœurs, Kant réserve la «*dignité*» aux êtres doués de raison. Selon lui, parler de la dignité d'un homme qui ne serait pas raisonnable n'a aucun sens. Car, manquant de conscience, cette qualité propre à l'homme lui ferait défaut. C'est pourquoi, finalement, il attribue la «*dignité*» à l'homme, quand il écrit ceci : «*la dignité de l'humanité, en tant que nature raisonnable*»¹, distingue l'homme du reste des êtres de la nature ; car «*ce n'est rien moins que la faculté qu'elle confère à l'être raisonnable de participer à l'établissement des lois universelles... ce à quoi il était déjà destiné par sa propre nature comme fin en soi, et pour cela précisément comme législateur dans le règne des fins, comme libre au regard de toutes les lois de la nature, n'obéissant qu'aux lois qu'il établit lui-même*»².

C'est à ce niveau que Kant établit une égalité entre la personne et

1- Kant (Emmanuel), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Delagrave, 1994, Traduction Victor Delbos, p.167.

2- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, pp.161-162.

l'être raisonnable, en leur donnant une valeur identique, en mettant en rapport l'être rationnel et la personne avec la dignité. Une autre caractéristique est celle qui se réfère à la conduite active de la personne. En effet, c'est ici que Kant formule le contenu profond de la dignité de la personne en soutenant que : *«Tout être raisonnable, comme fin en soi, doit pouvoir, au regard de toutes les lois, quelles qu'elles soient, auxquelles il peut être soumis, se considérer en même temps comme auteur d'une législation universelle, car c'est précisément cette aptitude de ses maximes à constituer une législation universelle qui le distingue comme fin en soi ; il suit pareillement que c'est sa dignité (sa prérogative), par-dessus tous les simples êtres de la nature, qui implique qu'il doit considérer ses maximes toujours de son point de vue à lui, mais qui est aussi en même temps le point de vue de tout être raisonnable conçu comme législateur (voilà pourquoi on appelle aussi de tels êtres des personnes).»*³

Le concept de dignité englobe, donc, celui de la rationalité et celui de fin en soi, dans la plus étroite liaison, parce que selon Kant, l'être raisonnable ne peut s'autodéterminer que pour une fin qui en plus est immanente. L'image du cercle concentrique modèle cette conception: tout se résout à l'intérieur de l'être raisonnable - objet d'étude postérieure -. La dimension transcendante de sa dignité, sur la ligne de l'être, converge au centre de sa condition rationnelle. Mais à quoi prétend Kant par cette nouvelle approche du concept de dignité ? Cette question affleure à la surface de façon inévitable dans cette étude. A ce qui semble, il veut résoudre la question de la réalité transcendante à l'intérieur même de l'être de l'homme. Vise-t-il un subjectivisme, qui de façon idéaliste, tourne autour de la personne ? Cela est, semble-t-il, le dessein idéologique, qui sous-tend sa conception de la dignité, dans la perspective de son fondement.

II- LE FONDEMENT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE

Kant lui-même affirme explicitement ceci : *«l'autonomie est (...) le principe de la dignité de la nature humaine et de toute nature raisonnable.»*⁴ Ainsi lui-même nous fait descendre jusqu'à ce qu'il y a de plus profond dans la dignité de la personne, jusqu'à ses racines. Et dans ce souterrain, nous découvrons que l'autonomie, dès qu'elle signifie *«être loi pour soi-même»*, dénote l'indépendance absolue de l'homme pour n'importe quel impératif, comme protagoniste de la fin de ses propres actions. Il va sans dire qu'il s'agit non seulement des intentions de la

3- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 166.

4- Kant (Emmanuel), *Op. Cit.*, p. 162 - «Autonomie ist (...) der Grund der Würde der menschlichen und jeder vernünftigen Natur» in *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, Akademie der Wissenschaften, Band IV, Berlin, 1903, p. 436.

volonté de l'homme, mais aussi de sa mise en action en accord avec les lois qu'il s'est imposées.

Sans doute, spontanément, une difficulté surgit dans l'esprit du lecteur : est-il possible que l'homme se donne ses propres lois ? Car personne n'est supérieur à soi-même et, par conséquent, ne peut s'imposer aucune loi. Plus encore, Kant soutient que par l'autonomie, l'homme se projette non seulement face à lui-même, mais aussi vers les autres. A ce propos, Kant écrit ceci : *« Cette législation doit se trouver dans tout être raisonnable même, et doit pouvoir émaner de sa volonté, dont voici alors le principe : n'accomplir d'action que d'après une maxime telle qu'elle puisse comporter en outre d'être une loi universelle, telle donc seulement que la volonté puisse se considérer elle-même comme constituant en même temps par sa maxime une législation universelle »*⁵. Dès lors, l'impératif pratique, selon Kant, s'énonce ainsi : *« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen »*⁶.

On ne peut certainement pas sous-évaluer la difficulté, et pour cela, il est important de prendre les eaux dès la source pour pouvoir dialoguer avec Kant. Ainsi, pour Kant, il nous est interdit l'accès à l'essence des choses considérées en elles-mêmes : nous ne pouvons connaître que le phénomène face au noumène. Les positions kantiennes à cet égard sont claires : *« l'homme d'après la connaissance qu'il a de lui par le sens intime, ne peut se flatter de se connaître lui-même tel qu'il est en soi. Car, comme il ne se produit pas en quelque sorte lui-même et qu'il acquiert le concept qu'il a de lui non pas a priori, mais empiriquement, il est naturel qu'il ne puisse également prendre connaissance de lui-même que par le sens intime, en conséquence de l'apparence phénoménale de sa nature et par la façon dont sa conscience est affectée »*⁷.

C'est donc dire que, connaître les objets d'expérience comme des phénomènes, comme manifestation des choses, c'est reconnaître qu'il y a d'autres faces de la même réalité, ce que Kant appelle les choses en soi. Dès lors, l'homme dicte une loi pour lui dans le sens non pas de la supériorité mais dans celui du fond de sa conscience : celle-ci obéit à un impératif catégorique qui jaillit de son autonomie. Ainsi, la difficulté, loin d'être dissipée, s'est épaissie puisqu'elle n'est pas le fruit d'une possible inhérence idéologique, mais d'un principe préalablement stable qui paraît échapper à sa justification objective. A cette croisée des

5- Cette idée de Kant se retrouve dans son ouvrage Critique de la raison pratique en ces termes : « L'autonomie de la volonté est l'unique principe », Critique de la raison pratique, Traduction Jean Gabelin, (Paris, Vrin, 1965), p.46 - « Die Autonomie des Willens ist das alleinige Prinzip... » in *Kritik der Praktischen Vernunft*, Band V, Berlin, 1908, p. 33

6- Kant (Emmanuel), *Fondements de la métaphysique des moeurs*, p. 159.

7- Kant (Emmanuel), Op. Cit., p. 150.

chemins, il importe alors de s'interroger sur la portée que Kant accorde à l'autonomie par rapport à la liberté de l'homme.

La corrélation de l'autonomie, de la volonté et de la liberté n'échappe pas à Kant dans le cadre référentiel de la dignité de l'homme. Lui-même signifie clairement ce lien étroit en écrivant ceci : «*En quoi donc peut bien consister la liberté de la volonté, sinon dans une autonomie, c'est-à-dire dans la propriété qu'elle a d'être à elle-même sa loi ?*»⁸ Le principe de l'autonomie est de se déterminer toujours de telle sorte que la volonté puisse considérer les maximes qui régissent son choix comme des lois universelles : «*Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle*»⁹, écrit Kant. C'est pourquoi, selon lui, la détermination de l'homme suppose l'exercice et l'actualisation de son libre-arbitre comme élément intégrant de son autonomie.

La dynamique de la pensée de Kant nous oblige à progresser sur cette voie, en mettant en rapport, entre eux, les éléments de la trilogie suivante : autonomie, liberté et dignité de l'homme.

III- AUTONOMIE ET LIBERTE DANS LE CADRE DE LA DIGNITE DE L'HOMME

Le binôme «*autonomie et liberté*», chez Kant, sous-tend sa conception de la dignité de l'homme. Ces notions, en effet, expriment l'intime manière de la personne d'être libre. L'une et l'autre se confondent au même sommet de convergence. A cet effet, on pourrait se demander ceci : qu'est-ce que la liberté de la volonté si ce n'est l'autonomie ? La volonté est-elle une loi ? De l'avis Kant, la liberté de la volonté ne signifie pas absence de toute loi, mais bien au contraire, elle doit se comprendre comme l'assujettissement de la volonté à sa propre loi : à celle qu'elle se dicte elle-même. Affirmer alors que la volonté est libre équivaut à formuler, selon Kant, d'une autre manière le principe de l'autonomie¹⁰.

Toutefois, on ne peut éviter la contradiction qui se profile - du moins apparemment - d'une part dans l'affirmation kantienne de la liberté et d'autre part dans l'assujettissement à la loi. Kant a pleinement conscience de cette difficulté inhérente à son système. C'est pourquoi Kant cherche la cohérence interne de son système en se dirigeant vers la sortie suivante : «*Une volonté libre et une volonté soumise à des lois morales sont par conséquent une seule et même chose*»¹¹. Et Kant passe à nous expliquer comment elles s'entrelacent l'une l'autre : «*la volonté est*

8- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 189.

9- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 180.

10- Kant (Emmanuel), *Critique de la raison pratique*, p. 44.

11- Kant (Emmanuel.), *Fondements de la métaphysique des moeurs*, pp. 179-180.

12- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 179.

*une sorte de causalité des êtres vivants, en tant qu'ils sont raisonnables, et la liberté serait la propriété qu'aurait cette causalité de pouvoir agir indépendamment de causes étrangères qui la déterminent*¹².

Selon le système kantien donc, liberté et assujettissement à la loi, bien loin de s'opposer, s'exigent réciproquement, la première étant la cause déterminante de la seconde. A ce cas particulier, Kant soutient que, en plus de la causalité cosmologique, il y a d'autres causalités, celles de la volonté : la première à l'ordre physique ; la seconde à l'ordre moral. C'est pourquoi la dignité de la liberté n'a pas de point de comparaison avec n'importe quelle autre réalité à caractère non rationnel.

De ce qui précède, il semble se dégager logiquement que l'autonomie de la liberté de la personne est perçue de façon absolue chez Kant et n'a pas besoin d'autres arguments pour être considérée comme morale. *«La volonté dans toutes les actions est à elle-même sa loi ... [Celle-ci] est précisément la formule de l'impératif catégorique et le principe de la moralité»*¹³. Toutefois, il semble nécessaire de se poser la question suivante : cette autonomie de la liberté revêt-elle une telle indépendance au point de parler de liberté vis-à-vis de Dieu ? Cette question est motivée par l'affirmation de Kant selon laquelle : *«L'homme ne peut concevoir la causalité de sa volonté propre que sous l'idée de la liberté»*¹⁴. Dans un premier temps, il semble qu'il y a une liberté totalement omnimode. Mais, par la suite, Kant lui-même s'empressera de nous donner la solution herméneutique de sa pensée afin d'enrayer un possible malentendu, en écrivant ceci : *«La valeur absolue de l'homme, est aussi la mesure d'après laquelle il doit être jugé... par l'Être suprême»*¹⁵.

Cependant, le conflit entre l'autonomie et la liberté semble être plus complexe chez Kant au regard de ce qui a été dit jusqu'ici. Ainsi, ce qui au fond reste controversé c'est la notion métaphysique de l'être. Kant lui-même semble la formuler avec les mots suivants : *«Ce qui constitue la condition qui seule peut faire que quelque chose est une fin en soi, cela n'a pas seulement une valeur relative, c'est-à-dire un prix, mais une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une dignité»*¹⁶. La dignité, ainsi - dès qu'elle implique l'être fin en soi - revêt, chez Kant, le sens d'une valeur intrinsèque ; quelque chose qui se suffit à lui-même, parce qu'autotélique. On pourrait la comparer au cercle concentrique qui trouve son centre de gravitation en lui-même, par son autosuffisance. C'est donc dire que la dignité de l'homme est étroitement liée, chez Kant, à la valeur de sa liberté.

Ainsi, selon Kant, la dignité de l'homme réside dans sa condition d'être

13- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 180.

14- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 191.

15- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 168.

16- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 160.

raisonnable. C'est dire que le sage de Königsberg pense avec des catégories absolument différentes des nôtres. Car il se dissocie ouvertement d'un modèle de nature rationnelle de caractère statique, conformément à son idée sur le particulier : les principes de la moralité ne doivent pas se chercher dans la connaissance de la nature humaine, qui englobe l'idée de la nature rationnelle ; parce que ces principes, dès qu'ils sont purs a priori, se retrouvent uniquement dans les concepts purs de la *raison*¹⁷. Et tout cela, tant «*dans la raison humaine la plus commune aussi bien que dans celle qui est au plus haut degré spéculative*»¹⁸.

Kant plaide, donc, pour un concept actif de la dignité de la personne, sur le versant de la rationalité. En plus, il situe la valeur de la rationalité sur la ligne de l'individualité de la raison face à la nature humaine, raisonnable. A ce qui semble, on pourrait dire qu'il valorise la dignité de l'homme comme personne face à toute autre conception traditionnelle au sujet de l'être. Avec Kant, la métaphysique connaît ainsi une révolution copernicienne - insinuée seulement ici pour la traiter après avec beaucoup d'attention à cause de son importance. Effectivement, si nous suivons l'évolution de Kant dans cette recherche, nous trouverons deux étapes importantes sur le chemin qu'il a ouvert. L'une se réfère implicitement à la maxime proposée pour la volonté comme loi universelle ; l'autre explicitement à l'origine de cette maxime : «*c'est qu'il ne faut pas du tout se mettre en tête de vouloir dériver la réalité de ce principe de la constitution particulière de la nature humaine*»¹⁹. Aussi, poursuit Kant, «*au contraire, ce qui est dérivé de la disposition naturelle propre de l'humanité, ce qui est dérivé de certains sentiments et de certains penchants, et même, si c'est possible, d'une direction particulière qui serait propre à la raison humaine et ne devrait pas nécessairement valoir pour la volonté de tout être raisonnable, tout cela peut bien nous fournir une maxime à notre usage, mais non une loi, un principe subjectif*». Et de conclure : «*cela est si vrai que la sublimité et la dignité intrinsèque du commandement exprimé dans un devoir apparaissent d'autant plus qu'il trouve moins de secours et même plus de résistance dans les causes subjectives*»²⁰.

C'est pourquoi, la dignité proposée par Kant s'appuie d'une part sur la raison et d'autre part, sur la liberté. Si sa racine la plus profonde est la rationalité, son développement constitue son autodétermination, comme conséquence de la première. Mais si l'homme possède une telle dignité, cela signifie-t-il qu'il occupe dans la hiérarchie des êtres la place d'un être surhumain ? Une lecture correcte du concept kantien de la dignité ne permet pas cette interprétation. Car Kant veut justement mettre en

17- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 118.

18- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 120.

19- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 144.

20- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 145.

21- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 119.

22- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 168 - «...den absoluten Werth des Menschen ...» in *Grundlegung*, p. 439.

exergue l'aspect profondément «*humain*» de la dignité de la personne. Ainsi, il semble se révéler de l'insistance de Kant sur «*la conscience de sa dignité*»²¹ - à en juger par le contexte - le sens de la «*valeur absolue de l'homme*»²², conforme à sa condition d'être raisonnable. C'est dire que tout le sens de la dignité s'articule autour de l'être rationnel de l'homme historiquement concret. Tout cela resterait nécessairement dans l'objection si l'hypothèse proposée prévalait. C'est donc dire que la rationalité de la personne est le fondement de sa liberté.

IV- LA DIGNITE ET LA VALEUR DE LA PERSONNE

Le concept de dignité - jusqu'ici décrit - englobe une nouvelle dimension, chez Kant, car celui-ci nous montre comment il comprend son autre face : la valeur. Celle-ci est décrite comme la qualité humaine qui rend possible l'auto-promotion de la personne, de son être face à celle de son avoir. Dès lors, il importe de clarifier ce progrès kantien dans l'étude de la dignité de l'homme. Selon Kant, une dignité centrée sur la personne, non seulement ne dénote pas un égocentrisme, mais au contraire s'ouvre grandement à l'altruisme.

La valeur de la dignité est ainsi polyvalente et comprend, en conséquence, toutes les facettes de la personne ; et puisque l'homme n'est pas un être solitaire, mais vit inscrit dans les coordonnées de la sociabilité, sa relation avec autrui configure l'autre dimension de sa dignité, greffée sur la valeur. Cela est soutenu par Kant non pas sur le plan de ce qui est quantitatif, relatif, mais dans la sphère de ce qui est qualitatif, fin en soi, qui rend l'homme digne. «*Ce qui se rapporte aux inclinations et aux besoins généraux de l'homme, cela a un prix marchand ; ce qui, même sans supposer de besoin, correspond à un certain goût, c'est-à-dire à la satisfaction que nous procure un simple jeu sans but de nos facultés mentales, cela a un prix de sentiment ; mais ce qui constitue la condition qui seule peut faire que quelque chose est une fin en soi, cela n'a pas seulement une valeur relative, c'est-à-dire un prix, mais une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une dignité*»²³.

A- Condition de possibilité de la valeur de la dignité

Une question inévitable semble être celle-ci : quelle est la condition de possibilité de la valeur de la dignité ? Kant répond résolument : «*La moralité est la condition qui seule peut faire qu'un être raisonnable est une fin en soi ; car il n'est possible que par elle d'être un membre législateur dans le règne des fins. La moralité, ainsi que l'humanité, en tant qu'elle est capable de moralité, c'est donc là ce qui seul a de la dignité*»²⁴. Par conséquent, être fin en soi est une valeur exclusive de l'homme de telle sorte qu'elle l'ennoblit tout comme elle concourt à sa dignité.

23- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 160.

24- *Idem.*

25- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 161.

Cette première approche de la relation, que Kant établit entre la dignité et la valeur, nous donne la clé d'interprétation de son sens le plus profond. Lui-même donne ce second passage lorsqu'il affirme ceci: «*La fidélité à ses promesses, la bienveillance par principe (non la bienveillance d'instinct), ont une valeur intrinsèque*»²⁵. Et il poursuit en développant la raison de cette «*valeur, qui consiste, non dans les effets qui en résultent, non dans l'avantage et le profit qu'elles constituent, mais dans les intentions, c'est-à-dire dans les maximes de la volonté qui sont prêtes à se traduire ainsi en actions, alors même que l'issue ne leur serait pas favorable.*»

L'herméneutique la plus évidente de ces mots sera peut-être que l'amour pour l'homme expliquerait la valeur accordée à la personne ? Ces catégories ne sont pas de la pensée de Kant. Lui travaille un autre modèle de valeur-dignité. Ainsi, la relation interhumaine, fondée ici sur les qualités de la fidélité et de la bienveillance, revêt une connotation différente de la tradition. Il ne s'agit pas de l'amour altruiste, conçu comme une valeur considérée en soi-même, mais un accomplissement de l'impératif catégorique du devoir envers les autres - dans ce cas. C'est donc dire que le prisme à travers lequel Kant conçoit ce rapport est celui de la liberté. C'est pourquoi, Kant ajoutera que de telles actions altruistes ne sont précisées par aucune prescription pour être accomplies immédiatement : «*Il n'y a que la raison qui soit requise, pour les imposer à la volonté, sans chercher à les obtenir d'elle par insinuation, ce qui au surplus dans des devoirs serait contradictoire. C'est cette estimation qui fait reconnaître la valeur d'une telle disposition d'esprit comme une dignité, et elle la met à part infiniment au-dessus de tout prix, on ne peut d'aucune manière la mettre en balance, ni la faire entrer en comparaison avec n'importe quel prix ; sans porter atteinte en quelque sorte à sa sainteté*»²⁶.

Kant veut donc libérer la volonté de l'homme de toute motivation et influence foraine, en accord avec sa conduite d'être raisonnable ; même le motif de l'amour pour l'homme reste mis en cause. Kant, lui-même, l'exprime dans la Critique de la raison pratique en ces termes : «*L'amour pour les hommes est possible, il est vrai, mais ne peut faire l'objet d'un ordre ; car il n'est au pouvoir d'aucun homme d'aimer quelqu'un uniquement par ordre. Ce n'est donc que l'amour pratique que l'on vise dans ce noyau de toutes les lois ... Car un commandement ordonnant de faire quelque chose volontiers est en soi contradictoire*»²⁷. Dès lors, pour Kant, quel serait le motif valable ? Parce que, s'il est vrai que l'homme s'autodétermine toujours pour une fin ou un motif, il n'en est pas moins vrai que celui-ci puisse être changeant conformément à sa liberté. Ici se trouve exactement, selon Kant, le centre de gravité de la valeur de

26- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 161.

27- Kant (Emmanuel), *Critique de la raison pratique*, pp. 95-96.

28- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, pp. 96-97.

la dignité. Donc, la détermination du motif repose sur la cohérence interne de sa conception de la dignité de la personne. On en déduit, dès lors, que l'amour, en tant que motif du comportement altruiste, ne reçoit pas l'assentiment de Kant. Selon lui, en effet, l'amour ne peut être ce motif, car la volonté est libérée de la crainte de s'éloigner de la loi, d'une part ; et, d'être égoïste, *d'autre part*²⁸.

A cet effet, Kant oppose l'amour au devoir. Il considère le premier comme étant vain, quant au second il lui réserve les éloges suivants : «*O Devoir ! nom grand et sublime*»²⁹. Pourquoi cette attitude intellectuelle si distincte face à l'un et à l'autre ? La raison se trouve, apparemment, dans ses présupposés idéologiques, qui conditionnent logiquement toute sa conception sur la dignité, par rapport à la valeur. C'est donc dire que le respect du devoir est, pour Kant, l'unique motif susceptible de fonder la valeur de la dignité de la personne. Mais comment comprend-il ce devoir ? En premier lieu, non pas comme quelque chose d'imposé de l'extérieur à l'homme, car il le dénigrerait en le privant de la valeur de sa liberté. En second lieu, il décrit ce devoir dans le sens de la loi que l'homme peut se donner à lui-même comme correspondant à sa dignité d'être libre. Kant s'exprime à ce sujet en ces termes : «*Quelle origine et digne de toi, et où trouver la racine de ta noble tige qui repousse fièrement toute parenté avec les inclinations, cette racine dont tirer son origine est la condition indispensable de la seule valeur que les hommes peuvent se donner à eux-mêmes ? ... Ce n'est autre chose que la personnalité, c'est-à-dire la liberté et l'indépendance*»³⁰.

Par conséquent, selon Kant, devoir et liberté non seulement ne s'opposent pas, mais s'exigent réciproquement. Ils sont comme le recto et le verso de la même réalité, qui rend digne la personne. Naturellement ceci est seulement compréhensible depuis le système idéologique inauguré par Kant ; et non à partir d'autres considérations. Pourquoi ? La raison réside dans le fait que le respect pour le devoir s'inscrit dans le sens de la valeur et de la dignité de l'homme comme fin en soi. Pour dire cela avec les mêmes mots, citons Kant : «*Le respect ne s'adresse jamais qu'à des personnes et en aucun cas aux choses*»³¹. C'est donc dire que la connexion entre le respect et la personne réside justement dans le fait que le respect de la loi lui incombe, seulement à elle, à cause de sa condition d'être libre, objet du devoir, imposé par sa *raison pratique*³².

B- Dignité et valeur de la liberté

Situés déjà sur le plan référentiel de la pensée de Kant à propos

29- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 98.

30- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 99.

31- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 89.

32- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, pp. 94-95.

33- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 45.

de la dignité de l'homme, nous essayerons à présent d'arriver à ce qui est plus profond dans cette pensée en faisant une coupe verticale des couches qui en donnent la configuration. Ainsi, conduit par la main de Kant, nous pénétrons une région dans laquelle nous ne trouvons que «*la conscience de la liberté (car celle-ci ne nous est pas donnée auparavant), mais parce qu'elle s'impose à nous par elle-même, comme proposition synthétique a priori*»³³. Et nous découvrons le riche filon de la pensée de Kant au sujet de cette conscience de la liberté, qui naît de «*la raison pure (qui) est pratique par elle seule*»³⁴. Raison et liberté se trouvent situées au même endroit, dans cette région de la conscience de l'homme, parce que plus la raison se revêt de valeur, plus elle est pratique. Et elle jouit d'un tel caractère pratique en proportion directe avec sa dignité d'être libre ; c'est-à-dire, ce n'est pas la raison en elle-même, séparée de la liberté, qui jouit de la primauté de la dignité de l'homme mais la raison pratique. Celle-ci se trouve seulement à ce degré apparentée à la liberté, qui est «*primordialement législative*»³⁵, selon les termes de Kant, parce qu'elle «*donne (à l'homme) une loi universelle que nous appelons la loi morale (Sittengesetz)*». Si, donc, la personne, dès qu'elle est capable de donner une loi universelle, possède la dignité au plus haut degré, c'est à cause de la valeur que celle-ci implique.

Kant explique cette dignité de toute personne, en assurant que «*le fait précédemment indiqué est incontestable. Il suffit d'analyser le jugement que les hommes portent sur la conformité de leurs actions à la loi ; et l'on trouvera toujours que quoi que puisse opposer l'inclination, la raison cependant, incorruptible et sous sa propre contrainte, confronte chaque fois la maxime de la volonté dans une action avec la volonté pure, c'est-à-dire avec elle-même, en se considérant comme pratique a priori*»³⁶. Le comportement de tout homme, vérifié au niveau, non pas de l'expérience sensible, mais à celui de la raison pratique, matérialisée dans la volonté libre, est un fait qui s'impose de lui-même, comme support de la dignité de l'homme. Selon Kant, la personne détermine sa causalité, «*d'après des principes pratiques a priori*»³⁷. De cette manière, Kant inaugure un nouveau concept de causalité, face au traditionnel d'aspect plutôt cosmologique, à son avis.

Mais pourquoi ce changement radical dans la conception des valeurs humaines ? Il faut le dire clairement, le système kantien est parfaitement cohérent dans son articulation pour ce qui est de la dignité de l'homme. Kant veut faire de celui-ci le centre de l'univers. Mais son anthropocentrisme a un tel caractère qui semble éviter l'universalité du concept de causalité qui englobe non seulement ce qui est cosmologique

34- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 45.

35- *Idem.*

36- *Idem.*

37- *Idem.*

38- *Idem.*

mais aussi, et surtout, ce qui est personnel.

La conception kantienne de la causalité, polarisée sur l'homme, se trouve liée, dans son étroite connexion, au théorème IV qui dit ceci : «*L'autonomie de la volonté est l'unique principe de toutes les lois morales et des devoirs conformes à ces lois*»³⁸. Cette autonomie de la volonté est illuminée herméneutiquement par les propos suivants de Kant : «*La loi morale n'exprime (...) pas autre chose que l'autonomie de la raison pure pratique, c'est-à-dire de la liberté, et celle-ci est même la condition formelle de toutes les maximes, à la laquelle seule celles-ci peuvent s'accorder avec la loi pratique suprême*»³⁹. C'est donc dire que, dans la perspective de la raison pure pratique, qui a pour horizon la liberté, l'homme est perçu comme le centre de tout ; parce qu'il se lie à la loi que lui-même se donne librement, «*comme principe d'une législation universelle*»⁴⁰. D'un mot, disons que la dignité de l'homme réside dans sa liberté ; mais celle-ci est comprise de la façon suivante : «*Cette indépendance est la liberté au sens négatif, au lieu que cette législation propre de la raison pure et pratique, comme telle, est la liberté au sens positif.*»⁴¹ Ainsi, poursuit Kant, «*La loi morale n'exprime donc pas autre chose que l'autonomie de la raison pure pratique, c'est-à-dire de la liberté*».

C'est pourquoi le modèle de la liberté au sens kantien occupe un lieu préférentiel, entre les valeurs qui intègrent la dignité de l'homme. C'est un *factum* - selon l'expression même de Kant - qui ne souffre d'aucun doute et s'impose de lui-même. L'homme se sait libre, liberté qu'il saisit comme donnée préalable à n'importe quelle option personnelle. C'est pourquoi, nous ne pouvons descendre plus bas : avec la liberté nous mettons déjà le pied sur une terre ferme. On pourrait dire, dès lors, que la liberté, selon Kant, est une autonomie rationnelle et est l'expression de l'impératif catégorique de la raison pratique. C'est dire que, pour le sage de Königsberg, la liberté de l'homme revêt une valeur qu'on pourrait qualifier d'absolue, puisqu'elle est la seule parmi toutes les idées de la raison spéculative dont nous savons la possibilité a priori ; plus encore, «*le concept de liberté, en tant que la réalité en est démontrée par une loi apodictique de la raison pratique, constitue la clef de voûte de tout l'édifice d'un système de la raison pure*»⁴².

Ainsi donc, la conception kantienne de l'amour pour autrui reste, éclairée à la lumière nouvelle de la liberté, le fondement de la dignité de l'homme. En effet, octroyer le bonheur aux autres n'obéit pas à un stimulant

39- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p 46.

40- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 47.

41- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p 44.

42- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p 47. - En d'autres termes, Kant reprend cette idée en disant ceci : «*La liberté est sans aucun doute la ratio essendi de la loi morale, mais que la loi morale est la ratio cognoscendi de la liberté*» in *Op. cit.*, note 1, p. 16.

43- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p 15.

extérieur imposé au libre-arbitre de l'homme, mais au contraire surgit du déploiement même de son amour propre, c'est-à-dire de l'obligation d'ajuster la maxime de son amour propre à celle d'*autrui*⁴³.

Depuis cette approche, le concept de la dignité de l'homme est de nouveau reconnu, dignité dont le sens se trouve justement dans son autonomie inscrite dans sa raison pure pratique. Ainsi, toute valeur est réductible, en dernière instance, à la dignité de la personne, de dimension indubitablement universelle, à cause de l'être rationnel, mais à la fois, paradoxalement, à cause de son profil individuel. C'est donc dire que la cohérence et la rigueur logique de la pensée de Kant reposent essentiellement sur sa conception de la dignité de l'homme.

C'est pourquoi, la métaphysique connaît, chez Kant, une métamorphose inédite avant lui. Il a voulu libérer la métaphysique, qu'il a connu à travers Wolff, de tout le lest bâtard dont elle été chargée. A cette fin, il la passe au crible de la raison pure pratique pour qu'elle cristallise la liberté de l'homme. Il cherche ainsi à valoriser la métaphysique de son temps, en lui donnant un nouvel alliage, riche en valeurs humaines, surtout celles relatives à la liberté de la personne par rapport à la loi qu'elle codifie pour elle-même, en tant qu'être raisonnable ; et en conséquence, pour toute l'humanité.

Mais à quoi obéit ce revirement que Kant imprime à la métaphysique, solution de continuité à tout ce qui précède ? Lui-même, pleinement conscient de cela, signifie que même les vérités qui semblaient les plus solides - considérées comme métaphysiques - n'étaient pas exemptes de fissures. C'est pourquoi, il opte pour quelque chose d'irréductible à une partie de l'édifice métaphysique. Et il lui a paru que seule la liberté présentait de telles garanties de solidité ; c'est ainsi que Kant a construit sur elle tout le reste avec la consistance d'un monument monolithique. Cette valeur indiscutable de la liberté ne mettait pas en danger la dignité de l'homme, face à n'importe quel vent fort qui viendrait la menacer. C'est pourquoi, et nous l'avons vu, Kant a mis en relief le fait que la libre détermination de la volonté n'obéit à aucune autre instance qu'à celle de son impératif catégorique, dans le cadre référentiel du factum irréductible de la liberté : *«L'homme seul et avec lui toute créature raisonnable est une fin en soi. Il est en effet ce sujet de la loi morale qui est sainte, en vertu de l'autonomie de sa liberté»*⁴⁴. En outre, l'on peut lire dans la Critique de la raison pratique ceci : *«La réalité objective d'une volonté pure, ou ce qui revient au même, d'une raison pure pratique, est*

44- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 48.

45- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 99.

*dans la loi morale aussi donnée a priori... le concept d'un être qui a une volonté libre, est celui d'une causa noumenon*⁴⁵.

Cependant, l'on pourrait se demander si l'intention louable de Kant a connu un succès éclatant ? Répondons à cette interrogation en ouvrant un dialogue avec lui.

V- DIALOGUE AVEC KANT A PROPOS DE LA DIGNITE DE L'HOMME

Nous retenons pour l'essentiel que le système kantien s'enracine profondément dans la dignité de l'homme. Et le principal élément de cet enracinement est précisément la liberté de la personne, conçue dans la perspective de la raison pratique ; on en déduit que la valeur de la personne occupe une place de choix dans le système philosophique de Kant. A tout cela, on pourrait rétorquer à Kant, à partir de la cohérence et de la logique interne de son système que sa conception quelque peu hermétique à l'image de sa terminologie, défriche des champs vierges par rapport à ceux traditionnellement fréquentés. C'est donc dire que cette conception de la dignité de l'homme, avec son habillage terminologique, s'éloigne non seulement de la manière de penser et de s'exprimer de son temps, mais aussi du nôtre.

La liberté, en effet, est réinterprétée chez Kant à la lumière de nouvelles catégories de l'être subjectif, d'une part, mais est faite de l'exception due à la valeur objective de sa dignité, d'autre part. Kant soutient que la dignité de l'homme réside dans sa libre autodétermination : celle-ci est certainement subjective, la personne étant son protagoniste ; mais elle se trouve à la fois revêtue d'une valeur objective parce qu'elle est le fruit de la représentation de la *raison pratique*⁴⁶. C'est dire que l'objectif semble parvenir à se confondre avec le subjectif grâce à la raison pratique, qui les rend réelles ; et à tel point que Kant affirme ceci : *«être un objet de la connaissance pratique comme telle ne signifie donc que le rapport de la volonté à l'action»*⁴⁷.

Cette nouvelle façon de penser et de s'exprimer, qui change les orientations précédentes à ce sujet, à quoi obéit-elle ? Premièrement, elle répond au refus catégorique de Kant d'accorder une quelconque audience à l'expérience sensible ; et deuxièmement, au point de départ du système kantien. Selon Kant, il est impossible de connaître le noumène de la réalité ; car nous n'avons seulement accès qu'à son phénomène. Or, cette première position de Kant conditionne non seulement toute sa conception gnoséologique, mais aussi sa construction métaphysique, l'une et l'autre étant étroitement en inter-relations. Car sa logique interne l'oblige à

46- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 68.

47- Kant (Emmanuel), *Op. cit.*, p. 71.

chercher une sécurité intellectuelle, absente sur ce premier terrain, et à se diriger, en conséquence, vers d'autres plus fermes, selon son idée. Il semble à Kant que seule la personne, dans sa condition d'être raisonnable et libre, accomplit de façon satisfaisante cette formalité. Mais ici il nous oblige à marquer un arrêt sur le chemin pour nous indiquer que sa conception de la liberté de l'homme est élaborée de manière si autonome, qu'elle ne tient pas compte de nos catégories de valeur.

C'est justement à cette croisée des chemins qu'il est indispensable de s'interroger sur le système de Kant : quelles sont les raisons qui corroborent sa théorie de l'imperméabilité de l'être et notre inaccessibilité à lui ? A ces questions, il n'y a qu'une seule réponse : il n'y a pas de raison. Il importe, donc, d'admettre des lacunes et des ambiguïtés inhérentes à ce système. Et, en conséquences, la dignité de l'homme reste, à ce qui semble, comme suspendue dans le vide. Malgré tout, c'est une réussite indéniable du système kantien d'avoir mis en relief la dignité de la personne, dans les coordonnées de la valeur de sa liberté.

BIBLIOGRAPHIE

Kant (E.), *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, Akademie der Wissenschaften, Band IV, Berlin, 1903.